

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 693

21 mars 2013

### SOMMAIRE

Affinia Luxembourg Finance S.à r.l. ....	33239	Interlingua S.A. ....	33235
AI European Holdings S.à r.l. ....	33242	Interlingua S.A. ....	33235
Arelux UK S.à r.l. ....	33247	Investors HoldCo S.à.r.l. ....	33235
Avandale Corporation S.A. ....	33250	ISO S.à r.l. ....	33239
boost-it S.à r.l. ....	33235	ITeam S.à r.l. ....	33242
Brezol Immo SCI ....	33260	Ivax International (Luxembourg) S.à r.l. .....	33238
CVIC II Lux Finance S.à r.l. ....	33252	Jade Management Holding S.à r.l. ....	33242
DEREIF London 10 St. Bride Street S.à r.l. .....	33221	JM Holdings S.à r.l. ....	33246
Deutschland Property Partners ....	33218	JPF Services S.à r.l. ....	33247
DLA Piper Luxembourg, S.à r.l. ....	33263	Julius Baer Multipartner ....	33247
FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER ....	33229	Jumelles S.à.r.l. ....	33247
Goedert Y. Immobilière & Associates S.A. .....	33218	Katoomba S.A. ....	33252
Grabow S.à r.l. ....	33218	Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l. .....	33252
Gravograph U.S. Finance S.à.r.l. ....	33220	KG Far East (Luxembourg) Sàrl ....	33252
Gulf SAQR S.à r.l. ....	33220	Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. ...	33249
H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l. ...	33220	Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. ...	33250
H - Junglinster ....	33221	Le Chardon S.A. ....	33264
Holding Financière de Mühlenbach S.A. .....	33227	Letta S.à r.l. ....	33259
I.B.L. Luxembourg S.A. ....	33228	Libertas Invest 1 S.A. ....	33259
Immo Conseil S.à r.l. ....	33238	Libertas Shipping S.A. ....	33259
Inovalis Management Luxembourg ....	33228	Linamar Financial Sàrl ....	33260
Inovalis Management Luxembourg ....	33228	Lion/Rally Lux 3 ....	33259
Integral Solutions ....	33238	L & S S.à r.l. ....	33252
		Lumesse Brands S.à r.l. ....	33262
		Lumesse Holdings S.à r.l. ....	33262
		Luminar International Holdings S.à r.l. ...	33263
		Luminar International S.à r.l. ....	33263
		Luxembourg Central Station Centre ....	33264

**Goedert Y. Immobilière & Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4687 Differdange, 139, rue Woïwer.  
R.C.S. Luxembourg B 59.753.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2011*

*«Unique résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel Madame Stella BATTISTA, demeurant à Aspelt.»

«Elle décide de nommer en son remplacement:

Backoffice S.à r.l., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162955.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.»

POUR EXTRAIT CONFORME.

Differdange, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2013022331/16.

(130027272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Grabow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6493 Echternach, 2, rue des Tonneliers.  
R.C.S. Luxembourg B 101.995.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022332/10.

(130026944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Deutschland Property Partners, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 169.287.

—  
*Rectificatif du 27 décembre 2012 (concerne dépôt L120097252) numéro 3450/12*

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

RHC Partners LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware according to the records of the Secretary of the State of Delaware under the organisational number 0466405, having its registered office at Trolley Square, Suite 20C, Wilmington, New Castle County, Delaware 19806, United States (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder holds all of the shares in Deutschland Property Partners, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.287 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on May 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1701 on July 6, 2012 (the Incorporation Deed). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder is represented by Laure Mersch, attorney of law, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 11, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the notary at the time of the Incorporation Deed, remained attached to the Incorporation Deed and was filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that in the Incorporation Deed registered in Esch/Alzette on May 16<sup>th</sup>, 2012, Relation: EAC/2012/6293, filed with the Register of Commerce and Companies on June 13<sup>th</sup>, 2012 under reference Lu120097252, a clerical mistake appears in the description of the Sole Shareholder in the section "Subscription and payment" of the English version and in the French version:

- the first paragraph of the section "Subscription and payment" of the English version shall be read as follows:

“RHC Partners LLC represented as stated above, subscribes for represented by thirty one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-).”;

- the description of the appearing party on page 10 (French version) of the Incorporation Deed shall be read as follows:

“A COMPARU:

RHC Partners LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, inscrite sous le numéro 0466405 conformément au registre du secrétaire d'état de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe à Trolley Square, Suite 20C, Wilmington, New Castle County, Delaware 19806, Etats-Unis”;

- the first paragraph of the section “Subscription and payment” of the French version shall be read as follows:

“RHC Partners LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-).”

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of this corrective deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille douze, le vingt-sept décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

RHC Partners LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, inscrite sous le numéro 0466405 conformément au registre du secrétaire d'état de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe à Trolley Square, Suite 20C, Wilmington, New Castle County, Delaware 19806, Etats-Unis (l'Associé Unique).

L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Deutschland Property Partners, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.287 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 11 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 6 juillet 2012 (l'Acte Constitutif). Depuis que la Société a été constituée, les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

L'Associé Unique est représenté par Laure Mersch, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2012.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant au moment de l'Acte Constitutif est restée annexée à l'Acte Constitutif et soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que dans l'Acte Constitutif enregistré à Esch/Alzette le 16 mai 2012, Relation: EAC/2012/6293, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 13 juin 2012 sous la référence LU120097252, une erreur matérielle s'est glissée dans la description de l'Associé Unique dans la section “Souscription et libération” de la version anglaise et dans la version française:

- Le premier paragraphe de la section “Souscription et libération” de la version anglaise doit se lire comme suit:

“RHC Partners LLC represented as stated above, subscribes for represented by thirty one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-).”;

- la description de la partie comparante à la page 10 (version française) de l'Acte Constitutif doit se lire comme suit:

“A COMPARU:

RHC Partners LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, inscrite sous le numéro 0466405 conformément au registre du secrétaire d'état de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe à Trolley Square, Suite 20C, Wilmington, New Castle County, Delaware 19806, Etats-Unis”;

- le premier paragraphe de la section "Souscription et libération" de la version française doit se lire comme suit:

"RHC Partners LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-)."

*Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte rectificatif sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Mersch, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/206. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013016943/104.

(130020436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

---

**Gravograph U.S. Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.131.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022333/10.

(130027050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022335/10.

(130027107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Gulf SAQR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.440.

*Extrait des décisions prises par les associés de la société en date du 31 janvier 2013*

En date du 31 Janvier 2013, les associés de GULF SAQR S. à r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

1. De nommer Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, en tant que Gérant Unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. D'accepter la démission de Marcel STEPHANY en tant que Gérant Unique de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 31 janvier 2013.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2013022334/17.

(130027356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

### **H - Junglinster, Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 131.804.

Der konsolidierte Jahresabschluss zum 30. Juni 2012 der GLOBUS Holding GmbH & Co. KG und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Die Mutter des Hauptgesellschafters gibt eine Garantie ab für die Verpflichtungen der Tochtergesellschaft H-Junglinster S.A.

Alle Gesellschafter erklären, dass ausschließlich der konsolidierte Jahresabschluss und der konsolidierte Prüfungsbericht des Hauptgesellschafters veröffentlicht wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St. Wendel, den 24. Januar 2013.

Référence de publication: 2013022336/16.

(130026953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

### **DEREIF London 10 St. Bride Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.812.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the twenty-fourth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"DEREIF Immobilien 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

represented by Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 21 January 2013.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

#### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There exists under the name of "DEREIF London 10 St. Bride Street S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related long-term interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and lease-hold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. - Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by two hundred and fifty (250) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

## Chapter III. - Management

**Art. 10. Management.** A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or sole signature of any person(s) to which the board of managers has validly delegated such power.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager.** Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the Manager.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Chapter IV. - General meeting of Unitholders

**Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s).** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### Chapter V. - Business year - Balance sheet

**Art. 17. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> September of each year and ends on the 31<sup>st</sup> August of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

#### Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall terminate on 31 August 2013.

### *Subscription - Payment*

All the two hundred and fifty (250) units representing the entire capital have been entirely subscribed by "DEREIF Immobilien 1 S.à r.l." and fully paid up in cash. Therefore the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period of time:

- Mr Jean Wantz, born on 17 May 1966 in Luxembourg, professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr Bernd Zens, born on 15 March 1963 in Bonn, Germany, professionally residing in Riehler Straße 190, 507350 Cologne, Germany;

- Mr Joachim Gallus, born on 26 September 1964 in Heidelberg, Germany, professionally residing in Riehler Straße 190, 507350 Cologne, Germany;

- Mr Charles Meyer, born on 19 April 1969 in Luxembourg, professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) "Deloitte Audit S.à r.l.", with address in 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time (RCS. Luxembourg, section B number 67895).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«DEREIF Immobilien 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée par Monsieur Tobias Lochen, Rechtsanwalt, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DEREIF London 10 St. Bride Street S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire

n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'elles soient, directement ou indirectement via une ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlées par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les "Biens Immobiliers" comprendront le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à la propriété (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à ces biens et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à ces biens. Aux fins de cette clause, "Société d'Investissement" signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement ayant une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit en fin de compte contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement ayant pour but de faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

## Chapitre III. - Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été valablement conféré par le conseil de gérance.

**Art. 13. Sub -délégation et Agent du Gérant.** Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 20. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 août 2013.

### *Souscription - Libération*

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par «DEREIF Immobilien 1 S.à r.l.», prénommée, agissant pour le compte de son compartiment «DEREIF SICAV-FIS - Immobilien 1» et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instruant.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Jean Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- M. Bernd Zens, né le 15 mars 1963 à Bonn, Allemagne, résidant professionnellement au 190, Riehler Straße, 507350 Cologne, Allemagne;

- M. Joachim Gallus, né le 26 septembre 1964 à Heidelberg, Allemagne, résidant professionnellement au 190, Riehler Straße, 507350 Cologne, Allemagne;

- M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société sera établi au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) «Deloitte Audit S.à r.l.», axant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée (RCS. Luxembourg, section B numéro 67895).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1286. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013016956/336.

(130020632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

### **Holding Financière de Mühlenbach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 162.447.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 13 février 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Holding Financière de Mühlenbach S.A.*

- La démission de M. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 12 février 2019.

- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 12 février 2019.

- Madame Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née à Vitry-sur-Seine (France) le 14 juillet 1983, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 12 février 2019.

- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 12 février 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING FINANCIERE DE MÜHLENBACH S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013022343/22.

(130027363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**I.B.L. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.007.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 10 décembre 2012 à 14.00 heures*

Sont révoqués en leur qualité d'Administrateur, Madame An VANDERCAPPELLEN et la société INTERNATIONAL LEASING BELGIUM S.A.

Son confirmés en leurs qualités d'Administrateur et/ou d'Administrateur délégué:

VANDERCAPPELLEN Theo, Administrateur et Administrateur délégué, né le 18/01/1950 à Alken (B) et demeurant à B-3511 Hasselt, 47 Populierenstraat;

NEVEN Elisabeth, Administrateur, née le 27/01/1949 à Mechelen-aan-de-Maas (B) et demeurant à B-3511 Hasselt, 47, Populierenstraat;

FIM & PARTNERS BVBA, Administrateur, inscrite au Moniteur Belge sous le numéro 0897943252 avec siège social à B-3511 Hasselt, 47, Populierenstraat, représentée par Theo VANDERCAPPELLEN, né le 18/01/1950 à Alken (B) et demeurant à B-3511 Hasselt, 47 Populierenstraat.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes FORIG SC est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013022349/25.

(130027270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Inovalis Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.740.

*Extrait du dépôt rectificatif du dépôt effectué le 11 février 2013 sous le numéro L130025514*

L'adresse professionnelle de Messieurs Stéphane AMINE, David GIRAUD et Fadi CALEDIT, tous trois gérants de catégorie A de la Société, a été transféré de 9, avenue Hoche, F-75008 Paris au 52, rue de Bassano, F-75008 Paris, et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013022353/13.

(130026726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Inovalis Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.740.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société Inovalis Luxembourg S.à r.l., associé de la Société, a été transféré du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et ce à compter du 17 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013022354/12.

(130027065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, Fondation.**

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 11.

—  
*Comptes annuels et Rapport du réviseur d'entreprises agréé*  
31 décembre 2011

*Table des matières*

	Pages
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ . . . . .	1 -2
- Bilan au 31 décembre 2011 . . . . .	3-4
- Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 . . . . .	5
- Notes aux comptes au 31 décembre 2011 . . . . .	6-14

*Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER au 31 décembre 2011, ainsi que l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Georges Kioes

Réviseur d'entreprises agréé / Partner

Bilan au 31 décembre 2011

(exprimé en euros)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations corporelles . . . . .	3		
Terrains et constructions . . . . .		1.217.159	1.313.847
Autres installations, outillage et mobilier . . . . .		39.008	42.116
Total Immobilisations corporelles . . . . .		<u>1.256.167</u>	<u>1.355.963</u>
Avances et acomptes sur immobilisations . . . . .	10	279.041	9.794
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	4	80.611	94.799
Valeurs mobilières . . . . .	5	3.366.769	3.814.893
Avoirs en banque et en caisse . . . . .	6	<u>2.745.366</u>	<u>1.617.612</u>
Total actif circulant . . . . .		<u>6.192.746</u>	<u>5.527.304</u>
Comptes de régularisation . . . . .		27.897	7.155
<b>TOTAL ACTIF</b> . . . . .		<u>7.755.851</u>	<u>6.900.216</u>
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital souscrit . . . . .	7	12.395	12.395
Résultats reportés . . . . .	7	6.695.571	6.276.683
Excédent des produits sur les charges . . . . .	7	<u>604.554</u>	<u>418.888</u>
Total capital et réserves . . . . .		<u>7.312.520</u>	<u>6.707.966</u>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Autres provisions . . . . .		<u>19.672</u>	<u>17.806</u>
Total provisions pour risques et charges . . . . .		<u>19.672</u>	<u>17.806</u>
<b>FONDS DEDIES</b>			
Fonds dédiés . . . . .	8	83.063	98.300
Fonds dédiés utilisés . . . . .	9	201.428	0
<b>DETTES</b>			
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure à un an			
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure à un an . . . . .		126.986	48.244
Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales . . . . .		0	12.682
Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .		12.231	14.806
Autres dettes . . . . .		<u>(49)</u>	<u>412</u>
Total dettes . . . . .		<u>139.168</u>	<u>76.144</u>
<b>TOTAL PASSIF</b> . . . . .		<u>7.755.851</u>	<u>6.900.216</u>

Compte de profits et Pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(exprimé en euros)

	Notes	2011	2010
<b>PRODUITS</b>			
Dons, legs et subsides . . . . .	2	1.614.648	1.262.695
Autres produits d'exploitation . . . . .	11	211.659	237.056
Intérêts et revenus provenant du patrimoine . . . . .		114.268	170.050
Produits exceptionnels . . . . .	17	12.136	269

TOTAL DES PRODUITS . . . . .		1.952.711	1.670.070
CHARGES			
Soins pour les enfants . . . . .	12	463.031	351.171
Aides et subventions . . . . .	13	82.054	106.945
Frais généraux . . . . .	14	195.550	183.042
Frais de personnel . . . . .	15		
Salaires et traitements . . . . .		406.197	416.519
Charges sociales . . . . .		59.249	68.311
		<u>465.446</u>	<u>484.830</u>
Corrections de valeur sur actif circulant . . . . .	2	11.395	2.387
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles . . . . .	3	113.758	113.948
Intérêts et charges assimilées . . . . .	16	14.845	8.858
Charges exceptionnelles . . . . .	17	2.078	0
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES . . . . .		<u>604.554</u>	<u>418.888</u>
TOTAL DES CHARGES . . . . .		1.952.711	1.670.070

*Notes aux comptes*  
31 décembre 2011

**1. Généralités.** La FONDATION FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER (la "Fondation") a été constituée à Luxembourg le 17 décembre 1991 sous la forme d'un établissement d'utilité publique.

La Fondation a pour objet d'aider, sous toutes ses formes, les enfants atteints d'un cancer ou d'autres pathologies graves et leurs familles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Fondation peut également entreprendre ou participer à des campagnes de prévention et d'information et soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

**2. Principes et Méthodes comptables.** Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. A la date de clôture du bilan:

- les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique;

- les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire.

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties jusqu'à la date de leur mise en service. Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit:

	Taux	Mode
	d'amortissement	
Constructions . . . . .	3,33%	Linéaire
Travaux de transformation des constructions . . . . .	10%	Linéaire
Aménagements divers des constructions . . . . .	20%-25%-33%	Linéaire

Matériel de bureau et informatique . . . . .	20%	Linéaire
Matériel de transport . . . . .	20%	Linéaire
Mobilier . . . . .	10%-50%	Linéaire
Valeurs mobilières		

Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les moins-values non réalisées sont portées en charges au compte de profits et pertes sous la rubrique "Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant".

#### Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par le Conseil d'Administration et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

#### Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés en relation avec des dons dédiés à une cause particulière à la demande du donateur et pour laquelle la réalisation n'a pas encore été réalisée à la clôture.

#### Dons, legs et subsides

Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées en produits en date de leur réception. Suite à un changement législatif du 19 décembre 2009, les legs et dons faits en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30.000, nécessitant un arrêté ministériel, ne sont comptabilisés en produits qu'à la date de réception des fonds et d'obtention de l'arrêté ministériel.

#### Autres intérêts et produits assimilés - Autres intérêts et charges assimilés

Les produits et charges d'intérêts courus non échus sont comptabilisés prorata temporis.

### 3. Immobilisations corporelles.

Durant l'exercice, les immobilisations corporelles ont évolué comme suit (en EUR):

	Terrains et constructions	Autres installations, outillage et mobilier
	EUR	EUR
Valeur d'acquisition au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 . . . . .	3.175.837	220.227
Entrées de l'exercice . . . . .	0	13.754
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2011 . . . . .	3.175.837	233.980
Corrections de valeur des exercices antérieurs . . . . .	-1.860.962	-178.931
Corrections de valeur de l'exercice . . . . .	-97.717	16.041
Corrections de valeur au 31 décembre 2011 . . . . .	-1.958.679	-194.972
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011 . . . . .	1.217.158	39.008
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010 . . . . .	1.313.847	42.116

### 4. Autres créances.

Les autres créances se composent comme suit (en EUR):

	2011	2010
- Remboursement de dépenses médicales . . . . .	41.120	48.887
- Intérêts courus non échus . . . . .	29.708	36.474
- Autres créances . . . . .	9.783	9.438
	80.611	94.799

**5. Valeurs mobilières.** Les valeurs mobilières au 31 décembre 2011 sont constituées des SICAV ainsi que d'obligations suivantes:

	Emetteur	Montant en EUR
SICAV:	BL Short Term Euro - B . . . . .	146.579
	BL Fund Selection Evolution - B . . . . .	441.228
	BL Global Flexible - B . . . . .	176.491
Obligations:	l'Etat luxembourgeois . . . . .	436.220
	l'Etat allemand . . . . .	1.186.110
	l'Etat belge . . . . .	337.239
	Bayerische Landesbank . . . . .	547.902
	BNP Paribas . . . . .	95.000
TOTAL . . . . .		3.366.769

La diminution des valeurs mobilières entre 2010 et 2011 s'explique par l'arrivée à échéance de titres qui ont été réinvestis au cours du début de l'exercice 2012 (cf. note 6).

**6. Avoirs en banque et en caisse.** Au 31 décembre 2011, le poste des avoirs en banque était constitué de comptes à terme pour un montant de EUR 485.000,00, de divers comptes courants de EUR 2.258.495,00 ainsi que d'encaisse d'EUR 1.871,00.

Le montant plus élevé des comptes courants s'explique par des titres arrivés à échéance en 2011 et réinvestis qu'au premier trimestre 2012 (cf. note 5).

### 7. Capitaux propres.

	Capital souscrit	Résultats reportés	Excédent des produits sur les charges
	EUR	EUR	EUR
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 . . . . .	12.395	6.276.683	418.888
Affectation du Résultat de l'exercice 2010 . . . . .		418.888	-418.888
- Résultats reportés			
Excédent des produits sur les charges . . . . .			604.554
Situation au 31 décembre 2011 . . . . .	12.395	6.695.571	604.554

Le premier apport fait à la fondation consistait en un versement en espèces de EUR 12.395 (cinq cent mille francs luxembourgeois). Les résultats de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010 sont alloués aux résultats reportés.

La fondation a perçu des subventions d'exploitations concernant la rénovation de la Maison des Parents à Bruxelles pour un montant de EUR 201.428, 00. Ces subventions seront amorties au même rythme que les travaux auxquels elles se rapportent.

**8. Fonds dédiés.** Au 31 décembre 2011, EUR 83.063 sont des dons dédiés répartis comme suit:

- EUR 21.500 pour l'aménagement extérieur de la maison des parents à Bruxelles (aire de jeu et toboggan)
- EUR 6.000 pour la mise en place et le suivi d'un projet sportif dans le cache de nos activités avec les enfants (cours de vélo et acquisition de matériel à leur disposition)
- EUR 11.838 pour le financement temporaire d'un poste d'infirmière supplémentaire de soins à domicile (selon convention avec la Kannerklinik du CHL)
- EUR 1.925 pour le financement des frais de production «Prinzessin Luzie» en langue française
- EUR 2.000 pour l'aménagement intérieur de la maison des parents à Bruxelles,
- EUR 39.800 pour l'aménagement intérieur de la maison des parents à Bruxelles.

**9. Fonds dédiés utilisés.** Au 31 décembre 2011, EUR 201.428 sont des dons dédiés utilisés pour la rénovation de la Maison des Parents à Bruxelles (cf. note 10) déjà réalisés en 2011, répartis comme suit:

- EUR 171.428 pour les travaux de rénovation: gros œuvres et finitions (cf. note 18)
- EUR 30.000 pour l'aménagement et installation de la cuisine

Ces fonds seront repris sur les années à venir dans le compte de résultat sur la même durée que l'amortissement des travaux immobilisés auxquels ils se rapportent.

**10. Avances et Acomptes sur immobilisations.** Ces frais représentent les dépenses relatives aux travaux de rénovation de la Maison des Parents à Bruxelles. La maison des Parents ouvrira ses portes à nouveau courant 2012.

**11. Autres produits d'exploitation.** Les autres produits d'exploitation comprennent essentiellement des remboursements des caisses de maladie et caisses complémentaires.

**12. Soins pour les enfants.** La rubrique "soins pour enfants" comprend principalement les frais encourus pour les enfants en traitement: participation aux frais médicaux, frais de logement des parents à l'étranger, frais de médicaments, frais de matériel spécialisé. Depuis l'année sociale 2010, ce compte inclut également les frais d'activités et d'excursions pour les enfants pris en charge par la Fondation.

**13. Aides et Subventions.** En adéquation avec l'objet social de la fondation, elle peut entreprendre ou participer dans des campagnes de prévention et d'information et de soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien. (cfr. Note 1). Dans ce contexte, en 2011, elle a soutenu:

- d'autres organismes poursuivant un but similaire ou complémentaire au sien

\* La Fondatioun Kriibskrank Kanner est devenu membre de l'UICC (Union for International Cancer Control) et membre fondateur de l'asbl Don en Confiance Luxembourg.

\* L'île aux clowns (Luxembourg): ce projet est composé d'une équipe de clowns qui se rendent au domicile de l'enfant malade afin de l'égayer une après-midi et de lui faire oublier sa maladie au moins le temps de leur prestation. La Fondation leur met à leur disposition un local au siège à Strassen pour leur formation continue et leurs répétitions.

\* La Kannerklinik par le financement d'un service d'infirmières à domicile selon une convention signée le 15 février 2008 entre la direction du CHL et le conseil de la Fondatioun Kriibskrank Kanner à hauteur de EUR 36.000,00 par an.

\* Le laboratoire du Dr Eric Sariban à Bruxelles par le financement d'une aide logistique au service d'oncologie pédiatrique de l'H.U.D.E.R.F. (Hôpital Universitaire Reine Fabiola) à hauteur de EUR 37.109,10.

- la recherche (en 2011: EUR 6.344,86)

\* Financement d'un projet de recherche sous la supervision du pédiatre oncologique, Pr Eric Sariban au sein de la faculté de médecine de l'ULB à hauteur de EUR 6.344,86 (Dr Chanaz).

**14. Frais généraux.** Au 31 décembre 2011, les frais généraux se chiffrent à EUR 195.550 (2010: EUR 183.042). L'évolution des frais généraux suit l'évolution générale de nos comptes.

**15. Frais de personnel.** Les frais de personnel sont constitués de salaires et traitements ainsi que de charges en relation avec des pensions complémentaires pour EUR 406.197 (2010: EUR 416.519) ainsi que de charges sociales pour EUR 59.249 (2010: EUR 68.311).

La fondation emploie 8,5 postes équivalents temps plein dont 7,5 entièrement dédiés au travail humanitaire.

**16. Intérêts et Charges assimilés.** Les intérêts et charges assimilés comprennent pour EUR 14.845 des commissions bancaires et de courtages générées par la décision du conseil d'administration de placer les réserves liquides de la Fondation dans des obligations de grande qualité. Cette décision a été prise afin de sécuriser ses actifs liquides.

**17. Produits et Charges exceptionnels.** Les produits et charges exceptionnels incluent notamment des produits ou charges relatifs aux années antérieures.

**18. Engagements hors-bilan et Passifs éventuels.** La Fondation s'est engagée sur deux dépenses hors-bilan à venir:

- Rénovation Maison des Parents à Bruxelles:

Suite à un contrôle des sapeurs pompiers bruxellois, la Fondation a dû engager des frais de transformation pour que la maison d'accueil se conforme aux normes de sécurité en vigueur et puisse être exploitée dans le futur. En parallèle devaient être entrepris des travaux d'amélioration d'accueil de la maison des parents à Bruxelles. Ces travaux de transformation ont débuté en septembre 2011 (cf. note 9) et étaient estimés à EUR 260.000 toutes taxes comprises. Une convention signée le 17 décembre 2010 avec la Fondation André et Henriette Losch permettra de couvrir la majorité des frais des rénovations qui seront achevées en 2012.

- Soutien à la recherche en pédiatrie oncologique:

La fondation a signé une convention dans laquelle elle s'engage à hauteur de EUR 8.000 entre octobre 2011 et décembre 2011. Le montant est versé en fin de période, début 2012, à réception de facture.

#### Budget 2012

Recettes	2012	Dépenses	2012
		1. Liées à l'objet de la Fondation	
		Frais des enfants	
		- traitement, transports, activités . . . . .	450 000,00
Héritages		- subvention recherche . . . . .	20 000,00
Dons . . . . .	1 400 000,00	- subvention salaires HUDERF et CHL . . . . .	90 000,00
Remboursements CM. Et CMCH . . . . .	130 000,00	- aide internationale . . . . .	10 000,00
Intérêts . . . . .	90 000,00		
Autres (Ventes, subsides, except.) . . . . .	15 000,00	Sous - total 1. . . . .	570 000,00
		2. Fonctionnement	
		Frais d'immobilisations . . . . .	80 000,00
		Dot. aux amort. portées au budget . . . . .	135 000,00
		Honoraires . . . . .	50 000,00
		Assurances . . . . .	11 000,00
		Publicité, promotion . . . . .	60 000,00
		Téléphone, frais de bureau, timbres, autres . . . . .	60 000,00
		Frais financiers . . . . .	40 000,00
		Frais de voiture . . . . .	10 000,00
		Autres frais . . . . .	5 000,00
		Sous - total 2. . . . .	451 000,00

	3. Salaires	
	Salaires Luxembourg et Bruxelles . . . . .	614 000,00
	Sous - total 3. . . . .	614 000,00
	Solde annuel . . . . .	1 635 000,00
Total des Recettes 2012 . . . . .	1 635 000,00	Total des Dépenses 2012 . . . . .
		1 635 000,00

Le budget 2012 a été approuvé unanimement par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2013017010/325.

(130019808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

**Interlingua S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 157.813.

Hiermit kündige ich den mit der Interlingua S.A. (R.C.S. Luxembourg B157813) am 02.11.2011 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 13.02.2013 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 13/02/2013.

Maître Antonio Raffa

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013022355/13.

(130027089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Interlingua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.813.

Hiermit kündige ich unser Mandat als Kommissar der Interlingua S.A. (R.C.S. Luxembourg B157813) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 13/02/2013.

LCG International AG

11a, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Voegele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2013022356/15.

(130027166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Investors HoldCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 138.026.

Par la présente, la Catella Bank S.A. dénonce le siège social domiciliaire de la société Investors HoldCo S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B- 138026, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, February 13<sup>th</sup> 2013.

CATELLA BANK S.A.

Référence de publication: 2013022358/10.

(130026903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**boost-it S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 174.845.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-quatre janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Didier Patrick DANSE, Consultant IT, né à Liège (Belgique), le 19 novembre 1981, demeurant à B-6780 Turpange (Belgique), 21, rue de la Klaus.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "boost-it S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans les limites de la commune du siège par simple décision de la gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est autorisée à établir des succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services informatiques et plus particulièrement l'accompagnement des entreprises dans l'organisation et l'optimisation des systèmes d'informations sur base des outils et solutions les plus répandus. Par ailleurs, la société implémente et commercialise des outils et solutions permettant aux utilisateurs de faciliter leur travail au quotidien. Dans ce cadre, la commercialisation de solutions destinées au domaine des ressources humaines est prévue.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Didier DANSE, Consultant IT, demeurant à B-6780 Turpange (Belgique), 21, rue de la Klaus, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'associé unique ou d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit.

Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 980 EUR.

#### *Décisions de l'Associé Unique*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Didier DANSE, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Danse, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017544/114.

(130021413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Ivax International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 207.486.100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.565.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

En remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2011 précédemment déposées au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 12 février 2013 sous la référence L130026501.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013022361/16.

(130027261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Immo Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 153.768.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 12 février 2013*

*Unique résolution:*

Il résulte des cessions de parts sociales que Monsieur HAGELSTEIN Christophe né le 20 décembre 1988 à Luxembourg, demeurant à 24, avenue de Longwy B-6780 Messancy possède la totalité des 100 parts sociales et il est gérant unique.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Pour copie conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013022365/14.

(130026629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Integral Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 117.977.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 24 octobre 2012 à 10.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats du président du conseil, de l'administrateur-délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Eric Meesen, Administrateur, Administrateur délégué et Président du conseil, né à Tongres (Belgique), le 17 mars 1961, demeurant à B-4684 Haccourt (Belgique), 107, rue du Canal;

Madame Sonja Meesen, Administrateur, née à Tongres (Belgique), le 3 mars 1968, demeurant à B-4040 Herstal (Belgique), 29, rue de la Baume;

Madame Diane Swenen, Administrateur, née à Haccourt (Belgique), le 14 décembre 1967, demeurant à B-4684 Haccourt (Belgique), 107, rue du Canal.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes Jean-Louis POSSON est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013022372/23.

(130026998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**ISO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 157.134.

La société A & H Services sa, siégeant au 15, Avenue Lou Hemmer à L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-119225 dénonce, en qualité de propriétaire de l'immeuble sis 15, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, le siège social de la société ISO sàrl (ancien ADIS), 15, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-157134 et n° matricule 2010 2442 513 et ce à partir du 15 février 2013. La nouvelle adresse ne nous a pas été communiquée.

Fait en 3 originaux à Mondorf-les-Bains, le 13-11-2012.

Herman SWANNET

A & H Services sa.

Référence de publication: 2013022375/15.

(130027044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.119.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wix-Filtron Sp.Zo.o., a private company with limited liability incorporated under the laws of Poland, having its registered office at Wroclawskiej 145, 63-800 Gostyh, Poland, registered with the entrepreneurs' register under number KRS 0000049910 by the District Court Poznah-Nowe Miasto i Wilda in Poznah, IX Economy Department of the National Court Register,

here represented by Ms Marzena Cwierz, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 13<sup>th</sup> day of December, 2012.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. Wix-Filtron Sp.Zo.o., prequalified, declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.119, incorporated by a notarial deed on the twenty-third day of May, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1828, on the 10<sup>th</sup> day of August, 2011. The articles of incorporation were amended for the last time by a notarial deed on the 19<sup>th</sup> day of September, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2683, on the 2<sup>nd</sup> day of November, 2012.

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty million Dollars of the United States of America (USD 20,000,000.-) so as to raise it from its current amount of forty-eight million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 48,109,000.-), divided into forty-eight million one hundred and nine thousand (48,109,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each to an amount of sixty eight million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 68,109,000.-), divided into sixty eight million one hundred and nine thousand (68, 109,000.-) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, by the issue of twenty million new shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

2. To accept the subscription of twenty million (USD 20,000,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, by Wix-Filtron Sp.Zo.o., prenamed, the full payment of these shares by means of a contribution in cash of twenty million Dollars of the United States of America (USD 20,000,000.-).

3. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of twenty million Dollars of the United States of America (USD 20,000,000.-) so as to raise it from its current amount of forty-eight million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 48,109,000.-), divided into forty-eight million one hundred and nine thousand (48,109,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each to an amount of sixty eight million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 68,109,000.-), divided into sixty eight million one hundred and nine thousand (68, 109,000.-) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, by the issue of twenty million new shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the following subscription:

*Subscription/Payment*

Thereupon intervenes Ms Marzena Cwierz, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney appointed by Wix-Filtron Sp.Zo.o, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe to twenty million (20,000,000) shares, and to make payment in full for all such new shares by means of a contribution in cash of twenty million Dollars of the United States of America (USD 20,000,000.-).

Proof of the payment in cash has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

**Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1).**

« **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at sixty eight million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 68,109,000.-), divided into sixty eight million one hundred and nine thousand (68, 109,000.-) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand five hundred euros (5,500.- EUR).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Wix-Filtron Sp.Z.o.o., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Polonaises, ayant son siège social à Wroclawskiej 145, 63-800 Gostyh, Poland, enregistrée au Registre des entrepreneurs sous le numéro KRS 0000049910 par la Cour du District de Poznah-Nowe Miasto i Wilda à Poznah, IX Département Economique du Registre de la Cour Nationale,

ici représentée par Mademoiselle Marzena Cwierz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2012.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Wix-Filtron Sp.Z.o.o., préqualifié, déclare qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.119, constituée par acte notarié du 23 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1828 du 10 août 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2683 du 2 novembre 2012.

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt millions de dollars américains (USD 20,000,000.-) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions cent neuf mille dollars américains (USD 48.109.000.-) représenté par quarante-huit millions cent neuf mille (48.109.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune à un montant de soixante -huit million cent neuf mille dollars américains (USD 68,109,000.-), divisé en soixante-huit million cent neuf mille (68,109,000) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, par l'émission de vingt millions de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2. Acceptation de la souscription de vingt millions (20,000,000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune par Wix-Filtron Sp.Z.o.o., préqualifié, le paiement intégral de ces parts sociales par un apport en espèces d'un montant de vingt millions de dollars américains (USD 20,000,000.-).

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.

4. Divers.

La partie comparante, préqualifiée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

5. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt millions de dollars américains (USD 20,000,000.-) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions cent neuf mille dollars américains (USD 48.109.000.-) représenté par quarante-huit millions cent neuf mille (48.109.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune à un montant de soixante -huit million cent neuf mille dollars américains (USD 68,109,000.-), divisé en soixante-huit million cent neuf mille (68,109,000) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, par l'émission de vingt millions de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

#### *Souscription/Paiement*

Ensuite, a comparu Mademoiselle Marzena Cwierz, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de Wix-Filtron Sp.Z.o.o., préqualifié, en vertu de la procuration prémentionnée.

La comparante déclare souscrire à vingt million (20,000,000) de nouvelles parts et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de vingt millions de dollars américains (USD 20,000,000.-).

La preuve du paiement en espèce a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### **Art. 5. Capital Social. (Paragraphe 1).**

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la société est fixé à soixante-huit millions cent neuf mille dollars américains (USD 68,109,000.-) représenté par soixante-huit million cent neuf mille (68,109,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées».

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros (5.500.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Cwierz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62491. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017548/145.

(130021299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**ITeam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.169.

—  
*Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion de la gérance du 28 janvier 2013*

Le siège social de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L- 7535 Mersch

Mersch, le 28 janvier 2013.

N. AREND / M. SCHUMACHER

*Gérant administratif / Gérant technique*

Référence de publication: 2013022376/12.

(130026869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Jade Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.449.211,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.859.

—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 11 avril 2012, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

*Pour JADE MANAGEMENT HOLDING SARL*

*Société à responsabilité limitée*

Référence de publication: 2013022379/18.

(130027367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**AI European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 168.508.159,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.122.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AI European Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, having a share capital of Seventy-Six Million Four Hundred Forty-Six Thousand Eighty-Eight United States Dollars (\$76,446,088) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.122 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 1256 of May 21, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 6, 2012, not yet published in the Memorial.

THERE APPEARED:

AI European Holdings L.P., an international limited partnership formed under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Financial Services Commission under number 893 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, residing professionally in Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. seventy-six million four hundred forty-six thousand eighty-eight (76,446,088) shares of the Company, having a nominal value of One United States Dollar (\$1.00) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of Ninety-Two Million Sixty-Two Thousand Seventy-One United States Dollars (\$92,062,071) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of Seventy-Six Million Four Hundred Forty-Six Thousand Eighty-Eight United States Dollars (\$76,446,088), represented by seventy-six million four hundred forty-six thousand eighty-eight (76,446,088) shares, having a par value of One United States Dollar (\$1.00) each, to One Hundred Sixty-Eight Million Five Hundred Eight Thousand One Hundred Fifty-Nine United States Dollars (\$168,508,159) by way of the issuance of ninety-two million sixty-two thousand seventy-one (92,062,071) shares, having a par value of One United States Dollar (\$1.00) each, in registered form;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by a contribution in kind;

3. Amendment to article 5 of the articles of association of the Company;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of Ninety-Two Million Sixty-Two Thousand Seventy-One United States Dollars (\$92,062,071) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of Seventy-Six Million Four Hundred Forty-Six Thousand Eighty-Eight United States Dollars (\$76,446,088), represented by seventy-six million four hundred forty-six thousand eighty-eight (76,446,088) shares, having a par value of One United States Dollar (\$1.00) each, to One Hundred Sixty-Eight Million Five Hundred Eight Thousand One Hundred Fifty-Nine United States Dollars (\$168,508,159) by way of the issuance of ninety-two million sixty-two thousand seventy-one (92,062,071) shares, having a par value of One United States Dollar (\$1.00) each, in registered form.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription – Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to ninety-two million sixty-two thousand seventy-one (92,062,071) new shares, in registered form, having a par value of One United States Dollar (\$1.00) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in part of the shares (the Shares) that the Sole Shareholder holds in LyondellBasell Industries N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap) organized under the laws of the Netherlands and listed on the New York Stock Exchange, for an amount of Ninety-Two Million Sixty-Two Thousand Seventy-One United States Dollars and Seventeen Cents (\$92,062,071.17), it being understood that such contribution is to be allocated as follows:

- an amount of Ninety-Two Million Sixty-Two Thousand Seventy-One United States Dollars (\$92,062,071) to the share capital account of the Company; and

- an amount of Seventeen Cents (0.17¢) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution of the Shares is evidenced by inter alia, (i) a balance sheet of the Sole Shareholder dated December 7, 2012 (the Balance Sheet), and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that:

- the value of all the shares that the Sole Shareholder holds in LyondellBasell Industries N.V. is shown on the Balance Sheet;

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Shares;

- the Shares are fully paid up;

- the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares is subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
- the Shares are freely transferable;
- all formalities required in relation to the contribution of the Shares to the Company have been effected; and
- based on general accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to Ninety-Two Million Sixty-Two Thousand Seventy-One United States Dollars and Seventeen Cents (\$92,062,071.17), and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

The Certificate and the Balance Sheet after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present and to be filled with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolve to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is set at \$168,508,159.- (One Hundred Sixty-Eight Million Five Hundred Eight Thousand One Hundred Fifty-Nine United States Dollars), represented by 168,508,159 (one hundred sixty-eight million five hundred eight thousand one hundred fifty-nine) shares of \$1.- (One United State Dollar) each.

In case of and for the time all the shares are held by a sole associate, the Company will be considered as a "one-man company with limited liability" pursuant to article 179 (2) of the Law; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the Law will be applicable.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

There being no further business, the Meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately seven thousand euro (€ 7.000,-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AI European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, disposant d'un capital social de soixante-seize millions quatre cent quarante-six mille quatre-vingt-huit dollars américains (USD 76.446.088) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.122 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1256, le 21 mai 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial.

#### A COMPARU:

AI European Holdings L.P., une société en commandite internationale (international limited partnership) constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée à la Commission des Services Financiers des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 893 (l'Associé Unique), ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. soixante-seize millions quatre cent quarante-six mille quatre-vingt-huit (76.446.088) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze millions soixante-deux mille soixante et onze dollars américains (USD 92.062.071) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-seize millions quatre cent quarante-six mille quatre-vingt-huit dollars américains (USD 76.446.088) représenté par soixante-seize millions quatre cent quarante-six mille quatre-vingt-huit (76.446.088) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, à cent soixante-huit millions cinq cent huit mille cent cinquante-neuf dollars américains (USD 168.508.159) par l'émission de quatre-vingt-douze millions soixante-deux mille soixante et onze (92.062.071) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze millions soixante-deux mille soixante et onze dollars américains (USD 92.062.071) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-seize millions quatre cent quarante-six mille quatre-vingt-huit dollars américains (USD 76.446.088) représenté par soixante-seize millions quatre cent quarante-six mille quatre-vingt-huit (76.446.088) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, à cent soixante-huit millions cinq cent huit mille cent cinquante-neuf dollars américains (USD 168.508.159) par l'émission de quatre-vingt-douze millions soixante-deux mille soixante et onze (92.062.071) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-douze millions soixante-deux mille soixante et onze (92.062.071) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une partie des parts sociales (les Parts Sociales) que l'Associé Unique détient envers LyondellBasell Industries N.V., une société à responsabilité limitée (naamloze vennootschap) régie selon les lois des Pays-Bas et listée à la Bourse de New York, pour un montant de quatre-vingt-douze millions soixante-deux mille soixante-et-onze dollars américains et dix-sept cents (USD 92.062.071,17), étant entendu qu'un tel apport sera affecté comme suit:

- un montant de quatre-vingt-douze millions soixante-deux mille soixante et onze dollars américains (USD 92.062.071) au compte de capital social de la Société; et

- un montant de dix-sept cents (USD 0,17) au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport des Parts Sociales est constatée, entre autres, par (i) un bilan de l'Associé Unique daté du 7 décembre 2012 (le Bilan) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste essentiellement que:

- la valeur de toutes les parts sociales que l'Associé Unique détient envers LyondellBasell Industries N.V. figure sur le Bilan;

- l'Associé Unique est le seul propriétaire des Parts Sociales;

- les Parts Sociales sont entièrement libérées;

- l'Associé Unique est le seul ayant droit des Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;

- aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un quelconque nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune sûreté;

- il n'existe aucun droit de préemption ni tout autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
- les Parts sociales sont librement cessibles;
- toutes les formalités relatives à l'apport des Parts Sociales à la Société ont été effectuées; et
- sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est au moins égale à quatre-vingt-douze millions soixante-deux mille soixante et onze dollars américains et dix-sept cents (USD 92.062.071,17) et depuis l'estimation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.

Le Certificat et le Bilan après signature ne varient par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à USD 168.508.159,- (cent soixante-huit millions cinq cent huit mille cent cinquante-neuf dollars américains), représenté par 168.508.159 (cent soixante-huit millions cinq cent huit mille cent cinquante-neuf) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Lorsque et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société sera considérée comme une "société à responsabilité limitée unipersonnelle" conformément à l'article 179 (2) de la Loi, dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi seront applicables."

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou pour lesquels elle est responsable, est d'environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle signe avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/313. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017577/223.

(130021245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

### **JM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.621.

#### *Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 janvier 2013*

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante.
2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour JM Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013022384/16.

(130026834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**JPF Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3474 Dudelange, 9, Schwarze Wee.

R.C.S. Luxembourg B 142.002.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022389/10.

(130026888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Julius Baer Multipartner, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.532.

Frau Lena Maria Teuntje BOEREN, hat ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 01. Januar 2013 niedergelegt.

*Für Julius Baer Multipartner*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013022390/13.

(130027203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Jumelles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.818.

*Convention de cession de parts*

Madame Qiong GUO, demeurant à 18, rue de Feulen, L-9043 Ettelbruck, propriétaire de 100 parts de la société Jumelles Sàrl unipersonnelle, ayant son siège social 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, cède 75 parts à Madame Shengmei ZHOU, demeurant à 18, rue de Feulen, L-9043 Ettelbruck.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2013022391/13.

(130026848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Arelux UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.550.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153267,

being the sole holder of all of the fifteen thousand (15,000) shares of the company ARELUX UK S.à r.l.,

here represented by Mr Max Mayer, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, through its attorney, has requested the notary to act:

1. That the appearing party is the sole shareholder of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of ARELUX UK S.à r.l., with registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B162550, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 28<sup>th</sup> July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2365 of 4<sup>th</sup> October 2011. The articles have last been amended by a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19<sup>th</sup> October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 155 of 19<sup>th</sup> January 2012.(the "Company")

2. That the Company's capital is set at fifteen thousand British pounds (GBP 15.000), represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all fully paid up.

3. That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

4. That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6. That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7. That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8. That the appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company ARELUX UK S.à r.l. was dissolved.

#### Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro (EUR750).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing party, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

#### **Version française du texte oui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 64, rue Principale L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153267,

détentrices des quinze mille (15,000) parts sociales de la société ARELUX UK S.à r.l.,

ici représentée par Monsieur Max Mayer employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ARELUX UK S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B162550, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2365 du 4 octobre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand duché de Luxembourg, en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 155 du 19 janvier 2012 (la "Société").

2. Que le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres Sterling (GBP 15.000) représenté par quinze mille (15,000) parts sociales avec une valeur nominale de un livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Que la comparante, associé unique de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
4. Que la comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
5. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
6. Que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.
7. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.
8. Que la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ARELUX UK S.à r.l..

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ sept cent cinquante euro (EUR750).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013.. Relation GRE/2013/121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013017590/102.

(130021375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

### **Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.750.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.558.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 11 février 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad et M. Wim Rits, en tant que gérants C de la Société, est acceptée.
- Mme Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant C de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- M. Jacques de Patoul, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant C de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022395/17.

(130027269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.534.

—  
EXTRAIT

En date du 11 février 2013, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad et M. Wim Rits, en tant que gérants C de la Société, est acceptée.
- Mme Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant C de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- M. Jacques de Patoul, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant C de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022397/17.

(130027277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Avandale Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 69.676.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth day of December.  
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Baybeach Corporation, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands having its registered office at TMF Place, PO Box 964 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the `Sole Shareholder`).

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of Avandale Corporation S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 69.676, with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (the Company);
- the Company was transferred to Luxembourg pursuant to a notarial deed dated May 11, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 856 of November 16, 1999;
- the Company's by-laws have not been amended since then.
- the Company's capital is set at EUR 802,325.- (eight hundred and two thousand three hundred and twenty-five Euros), represented by 6,000 (six thousand) shares without a par value and paid-up to the extent of EUR 794.575;
- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the former and current directors and to the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Baybeach Corporation, une société établie sous le droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à TMF Place, PO Box 964, Road Tortola, British Virgin Islands, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination Avandale Corporation S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.676, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (la Société);

- la Société a été transférée à Luxembourg en vertu d'un acte notarié du 11 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 856 du 16 novembre 2009-.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 802,325,- (huit cent deux mille trois cent vingt-cinq euros) représenté par 6.000 (six mille) actions sans valeur nominale et libérées à hauteur de EUR 794.575;

- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux anciens et actuels administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017603/92.

(130021243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

**Katoomba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 70.609.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022401/10.

(130026914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.128,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 141.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013022403/13.

(130027040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 149.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013022404/11.

(130026856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**L & S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 153.732.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022407/10.

(130027251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**CVIC II Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 174.836.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVIC II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5<sup>th</sup>, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of CVIC II Lux Finance S.a r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by CVIC II Lux Master S.à r.l. as aforementioned, for a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6<sup>th</sup>, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27<sup>th</sup>, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVIC II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes Madame Cécile GADISSEUR.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de CVIC II Lux Finance S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par CVIC II Lux Master S.à r.l. susmentionné, pour un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
  - Monsieur Mirko Fischer, directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
  - Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2612. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017723/342.

(130021208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Letta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 171.200.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013022408/11.

(130026855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Libertas Invest 1 S.A., Société Anonyme,  
(anc. Libertas Shipping S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.849.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022409/11.

(130027170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.330.805,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.054.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 janvier 2013*

En date du 14 janvier 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Messieurs Bartosz Kolacinski et David Alan Bailey en tant que Gérants A de la Société avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Ryan Lee, né le 19 août 1968 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à Vrissi Villa 4, Appartement 4, 87 Archiepiskopou Makariou III, 8300 Konia, Chypre, en tant que Gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

- de nommer Monsieur Grant Winterton, né le 18 juin 1970 à Coffs Harbour, Australie, demeurant au 70, Mosfilmkaya Street, Appartement 768, 121096 Moscou, Russie, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

**Gérants A:**

- Ryan Lee
- Grant Winterton

**Gérants B:**

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard Brekelmans
- Elizabeth Timmer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013022411/30.

(130026806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013022410/11.

(130026853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Brezol Immo SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7794 Bissen, 4, rue Edouard Brézol.

R.C.S. Luxembourg E 5.001.

STATUTS

Les soussignés:

1.- Monsieur Christian HOSCHEID, employé public, né le 8 octobre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-7794 Bissen, 4, rue Edouard Brézol, et

2.- Madame Carole Gielen, employée publique, née le 12 mai 1972 à Luxembourg, demeurant à L-7794 Bissen, 4, rue Edouard Brézol.

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, ceci tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «BREZOL IMMO SCI».

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bissen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Christian Hoscheid, .....	50 parts
- Madame Carole Gielen .....	50 parts
TOTAL: cent parts d'intérêts .....	100 parts

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction, si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés, ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
  - soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propritaire".
- Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:
- droits sociaux dans leur ensemble;
  - droit de vote aux assemblées générales;
  - droits aux dividendes;
  - droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelque qu'en soit nature et l'importance.

Ces décisions portant modifications aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian HOSCHEID, employé public, né le 8 octobre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-7794 Bissen, 4, rue Edouard Brézol, lequel disposera de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-7794 Bissen, 4, rue Edouard Brézol.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Fait et passé à Bissen, le 23 janvier 2013.

Christian HOSCHEID / Carole GIELEN.

Référence de publication: 2013017642/110.

(130021181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Lumesse Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013022414/10.

(130027366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Lumesse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.959.085,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013022415/10.

(130027365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Luminar International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.676.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2012, Wise Management S.à r.l. a démissionné de sa fonction de gérant de la société, Luminar International Holdings S.à r.l.

Pour extrait conforme  
Wise Management S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2013022416/14.

(130026740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Luminar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.087.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2012, Monsieur Patrice Gallasin a démissionné de sa fonction de gérant de la société, Luminar International S.à r.l.

Pour extrait conforme  
Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013022417/13.

(130026739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**DLA Piper Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.454.

—  
L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1- Monsieur Jean-Michel Detry, avocat au barreau de Bruxelles, né le 14 octobre 1950 à Uccle, Belgique, domicilié 16 rue du Smohain à 1380 Lasne, Belgique, et

2.- Monsieur Koen Vanderheyden, avocat inscrit à la liste IV du Tableau de l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg, né le 2 juillet 1963, à Leuven, Belgique, et domicilié Nachtegaalstraat 5, 3040 Huldenberg, Belgique, ici représenté par Monsieur Jean-Michel Detry, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire de constater ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont toutes les deux associés (les "Associés") et détiennent la totalité du capital de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée DLA Piper Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), dont le siège social est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172454, constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 novembre 2012 numéro 2906, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. Les parties comparantes adoptent, ensuite, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 9, premier paragraphe, des statuts de la Société pour y supprimer les mots "dans un délai de trois mois à compter du décès de l'associé décédé". Ce délai expiré, pour que cette clause se lise comme suit:

" **Art. 9. Décès d'un associé.** En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les associés survivants. A moins qu'ils aient été agréés par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants et qu'ils remplissent les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1991 et des présents statuts, les héritiers ayants droit ou le conjoint survivant doivent céder leurs parts aux associés survivants conformément aux dispositions de l'article 8. La société peut, nonobstant leur opposition, décider de racheter les parts en question à leur valeur nette comptable conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi."

*Deuxième résolution*

Les Associés décident ensuite de modifier l'article 27 des statuts de la Société pour qu'il se lise comme suit:

" **Art. 27.** Le (ou les) associé(s) s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur de l'Ordre des avocats du barreau de Luxembourg. S'il existe parmi les associés des avocats d'autres ordres, il y a lieu pour eux de veiller au respect de leurs règles. Les associés inscrits au tableau de l'Ordre des avocats du barreau de Luxembourg et exerçant la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg respecteront en toutes circonstances les règles de ce barreau."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-M. Detry et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 janvier 2013. LAC/2013/4221. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017756/57.

(130021290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Luxembourg Central Station Centre, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.943.

*Extrait des résolutions adoptées par le directeur unique en date du 07 février 2013:*

1. la nomination du délégué à la gestion journalière Philippe Canu, avec adresse à 23, rue du Pigeonnier 57070 Metz - France, a été acceptée avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 Février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013022418/13.

(130026708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

---

**Le Chardon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.702.

Je soussigné, Sophie TEL, démissionne, avec effet au 8 février 2008, de mon poste de commissaire aux comptes de la société Le Chardon S.A. ayant son siège social au 14, Avenue de la Gare, L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE, immatriculée au RCS sous le numéro B 132.702.

Sophie TEL.

Référence de publication: 2013022420/11.

(130027086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.